



République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE

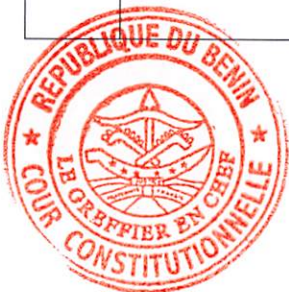
N° 048 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 02 MAI 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	1759/258/REC-23 du 19/09/2023	Sotima DOKO	Commissaire en charge de la Brigade Economique et Financière	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
2.	2037/293/REC-23 du 03/11/2023	Rachad DEKPEMOU	Procureur spécial près la CRIET	Recours pour privation du droit d'appel, traitement discriminatoire et violation de droits humains.	
3.	2196/315/REC-23 du 30/11/2023	Joseph KPLOCA	Cour constitutionnelle	Requête aux fins de contestation de la décision DCC 23-206 du 22 juin 2023 de la Cour constitutionnelle	
4.	1255/197/REC-23 du 03/07/2023	Didier FAMBO	Procureur général près la cour d'appel de Cotonou	Recours pour violation de la présomption d'innocence, du droit à la défense et du droit à un procès équitable.	



5.	1312/202/REC-23 du 05/09/2023	Didier Abel DJIVO	Gouvernement	Recours contre le décret n°2022-685 du 30 novembre 2022, portant dissolution de la SOBEMAP, pour violation de l'article 98 de la Constitution.
6.	1517/220/REC-23 du 10/08/2023	Prosper BODJRENOU	Assemblée spéciale des bureaux des deux unions professionnelles des médias du Bénin Rep/Seth Evariste HODONOU	Recours contre l'avis d'appel à candidature pour la désignation du représentant des journalistes à la CBDH, pour violation de la loi n°2012-36 du 15 février 2013, portant création de la CBDH et de la Constitution.
7.	2093/299/REC-23 du 14/11/2023	Félix GOUETI	Président de la Commission d'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains



8.	0028/013/REC-24 du 08/01/2024	Oswald AKPALI	- Assemblée nationale - Gouvernement - CENA	Recours pour incohérence entre les dispositions de l'article 132 du code électoral et la Constitution.	
9.	0046/011/REC-23 du 09/01/2023	Rodrigue FOLIGAN	Procureur de la République près le TPI d'Abomey-calavi	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire	
10	0974/159/REC-23 du 17/05/2023	Christian AVOCEWE	Procureur de la République près le TPI de Ouidah Juge d'instruction du 1 ^{er} cabinet du TPI de Ouidah	Recours pour détention arbitraire et violation du code de procédure pénale	
11	1510/214/REC-23 du 10/08/2023	Médard NOUATIN	Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire	
12	0011/011/REC-24 du 03/01/2024	Sabine TCHANVOEDO <i>(Me Maxime Wilfried CODO)</i>	Juge de la 1 ^{ère} chambre des Flagrants Délits, du tribunal de première instance, de première classe de Cotonou	Recours pour détention abusive et violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	



13	0907/146/REC-24 du 26-04-2024	ABDOU Karim Arouna Tchagam et autres (Me Ayodélé AHOUNOU)	Dramane OUOLOU et autres (Me Claude TEKOUNTI Me Thomas Maurice LIGAN)	Exception d'inconstitutionnalité	
----	----------------------------------	---	--	-------------------------------------	--

Cotonou, le 26 AVR 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA